

## Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

### REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

03 novembre 2025

Date d'Affichage

19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANNOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARME, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Philippe GAILLARDON qui donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN

Madame Annick PLANTEGENEST remplit les fonctions de secrétaire.

### OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°11/03 : CONTRAT DE PÔLE DE SERVICE :

### PRÉSENTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Manche accompagne, à travers le dispositif Contrat de pôle de services (CPS), sur une période de 4 ans, les projets communaux partagés en termes de priorité. Les thématiques éligibles sont : équipements et services au public, habitat, aménagement et mobilité douce, biodiversité, économie sociale et solidaire, cohésion sociale.

Pour chaque commune éligible au CPS, le Département a déterminé une enveloppe globale valable pour les 4 années du dispositif, calculée sur la base de 200 € par habitant (population DGF). Pour Saint-Clair-sur-l'Elle, l'aide possible s'élèverait à 300 000 € hors bonification (+ 60 000 €). Le taux d'intervention applicable au coût éligible de l'opération sera modulable et défini par le maître d'ouvrage, dans une fourchette comprise entre 10 et 40 %, dans la limite de l'enveloppe financière globale.

Dans une logique incitative, le maître d'ouvrage pourra bénéficier, par projet, d'une bonification de 20 % du montant de la subvention (60 000 € au total), dès lors qu'il démontrera une double ambition en matière de transition écologique et inclusive.

Par délibération n°07/06 du 08 juillet 2025, la commune a fait acte de candidature à un contrat pôle de service (CPS) avec le département de la Manche.

Après un travail fructueux avec les services départementaux, le contrat CPS est maintenant finalisé. Il comprend 3 opérations d'un montant cumulé de 1 976 523 € HT, qui bénéficieront au total de 360 000 € d'aide du Département (bonification de 20 % incluse).

- Projet 1 : Réaménagement des espaces publics aux abords du collège : opération estimée à 1 406 000 € HT

Dépenses		Recettes	
Libellé des postes de dépenses	Montant HT	Financements et taux d'aide	Montant
Total des dépenses éligibles	1 350 000 €	Département : 15 % des dépenses éligibles	202 500 €
Etudes préalables (4,5 %)	54 000 €	Département : bonification +20% au montant d'aide	40 500 €
Maitrise d'œuvre (8 %)	96 000 €	Etat	251 612 €
Travaux	1 200 000 €	Agence de l'Eau	127 582 €
		Amendes de police	27 319 €
Dépenses non éligibles (au regard du guide de aides) : revêtement couche de surface (Département)	56 000 €	Autofinancement du maître d'ouvrage	756 487 €
<b>TOTAL COUT DU PROJET</b>	<b>1 406 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DU PROJET</b>	<b>1 406 000 €</b>

- Projet 2 : Rénovation énergétique de la future Maison des Habitants : opération estimée à 448 500 € HT

Dépenses		Recettes	
Libellé des postes de dépenses	Montant HT	Financements et taux d'aide	Montant
Dépenses éligibles	448 500 €	Département : 15 % des dépenses éligibles	67 275 €
Etudes préalables (5 %)	19 500 €	Département : bonification +20% au montant d'aide	13 455 €
Maitrise d'œuvre (10 %)	39 000 €	Etat	78 000 €
Travaux	390 000 €		
Dépenses non éligibles (au regard du guide de aides) :		Autofinancement du maître d'ouvrage	289 770 €
<b>TOTAL COUT DU PROJET</b>	<b>448 500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DU PROJET</b>	<b>448 500 €</b>

- Projet 3 : Aménagement du verger de l'ancien presbytère : opération estimée à 122 023 € HT

Dépenses		Recettes	
Libellé des postes de dépenses	Montant HT	Financements et taux d'aide	Montant
Dépenses éligibles	122 023 €	Département : 25 % des dépenses éligibles (aide plafonnée au solde de l'enveloppe CPS)	30 225 €
Etudes préalables et maitrise d'œuvre (10 %)	11 093 €	Département : bonification +20% au montant d'aide	6 045 €
Travaux	110 930 €		
Dépenses non éligibles (au regard du guide de aides) :		Autofinancement du maître d'ouvrage	85 753 €
<b>TOTAL COUT DU PROJET</b>	<b>122 023 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DU PROJET</b>	<b>122 023 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la signature du Contrat de Pôle de Services (CPS) avec le Département de la Manche, pour la période 2025-2028 ;
- Autorise Madame le Maire à signer le CPS et tous actes y afférents.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture  
050-215004557-20251112-DE20251103-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
Annick PLANTEGENEST



Le Maire  
Maryvonne RAIMBEAULT

